

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 1^{er} DECEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le premier du mois de décembre, à vingt heures trente, le conseil d'administration de l'association de pétanque « Les Deux Chênes » Charmes Saint-Georges, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Vincent JARJAT, Président

Membres présents : Vincent JARJAT, Micheline MAITRE, Raphaël DESANY, Didier VALENTE, Thierry VABRES, Jonathan VABRES, René BENOIT, Meryl FAUGERON, Céline QUERE, Vincent BARBE

Membres absents, excusés : Gérard BOIS, Valérie MARION

Après avoir constaté que les conditions de quorum étaient respectées, le Président invite les membres du conseil d'administration à passer à l'ordre du jour

I - REMBOURSEMENT FRAIS KILOMETRIQUE PASCAL DEROUBAIX

Le Président propose au Conseil d'Administration de procéder au remboursement des frais kilométriques et de péage de Monsieur Pascal DEROUBAIX, ancien éducateur de l'école de pétanque, pour le déplacement effectué avec à Nyons (Drôme) en mars 2017 dans le cadre d'un concours pour les jeunes

Le conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de procéder au remboursement auprès de Monsieur Pascal DEROUBAIX des frais kilométriques et de péage pour le déplacement effectué avec à Nyons (Drôme) en mars 2017 dans le cadre d'un concours pour les jeunes pour un montant total de 50 Euros (dont 9.60 Euros de péage)

II – ACQUISITION DE DEUX TREPEIDS ET DEUX CAMERAS POUR SEANCE D'ENTRAINEMENT DES JEUNES ET ADULTES

Le Président propose au conseil d'administration de procéder à l'acquisition pour un montant d'environ 150 Euros TTC de deux trépieds et deux caméras. Ce matériel est destiné, en permettant de filmer les gestes, à améliorer les conditions d'entraînement à la fois de l'école de pétanque mais également des adultes

Le conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'acquisition pour un montant d'environ 150 Euros TTC de deux trépieds et deux caméras

III – ACQUISITION DE DEUX HAUT-PARLEURS POUR BOULODROME INTERIEUR

Afin de faciliter la bonne marche des concours, le Président propose de faire l'acquisition de deux enceintes destinées à être positionnées à l'intérieur du boulodrome. Le coût d'acquisition est d'environ 200 euros TTC

Le conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'acquisition pour un montant d'environ 200 €uros TTC de deux trépieds et deux caméras

IV – MISE EN PLACE D'UN REGLEMENT INTERIEUR

Le Président donne lecture au conseil d'administration du projet de règlement intérieur tel qu'il a été présenté aux licenciés lors de la dernière assemblée générale

Celui-ci fait l'objet de certaines modifications par les membres du conseil d'administration

Il est rappelé que le principe retenu est de pouvoir transmettre ce règlement intérieur à l'ensemble des membres du club pour prise de connaissance avant son adoption lors d'une prochaine assemblée générale extraordinaire. Cet envoi préalable permettra plus facilement aux adhérents de pouvoir poser d'éventuels questions et de se positionner sur une participation aux commissions

Le conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de transmettre le projet de règlement intérieur ainsi modifié à l'ensemble des membres de l'association pour informations avant son adoption lors d'une prochaine assemblée générale extraordinaire

V – ACQUISITION NOUVELLES TENUES POUR LES LICENCIES

Le bilan financier de l'exercice 2017 faisant à priori apparaître un excédent assez important, il est proposé d'utiliser une partie de celui-ci pour acquérir de nouvelles tenues pour les licenciés du club

Ces acquisitions permettraient notamment de répondre aux nouvelles obligations réglementaires de tenues homogènes fixées aux joueurs dans le cadre des concours officiels

Le conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le principe d'acquisition de nouvelles tenues pour les licenciés du club

CHARGE le Président de faire établir des devis correspondants

RAPPELLE que le choix définitif du fournisseur retenu (caractéristiques de tenues, prix) sera acté lors d'un prochain conseil d'administratif au vu des devis présentés

VI – ORGANISATION DE LA COUPE DE NOEL DU SAMEDI 9 DECEMBRE 2017

Il est proposé de fixer les conditions d'organisation de la coupe de Noël qui se déroulera le samedi 9 décembre 2017.

A savoir :

Inscription : 4 €

Repas : 10 €

Après chaque partie gagnée, 4 tickets boissons seront donnés aux vainqueurs

L'apéritif d'avant repas sera offert par le club

La séance du conseil d'administration est clôturée à 21 heures 50